I.D.D. Solidaires
à l'Industrie et au Developpement Durable

N° 42 - AVRIL 2012

L'AIGUILLON

Solidaires finances — Solidaires Environnement — Union Syndicale Solidaires

www.solidairesidd.org

L'EDITORIAL DU SG
Pages 2 à 3

EVOLUTION DU NES B TECHNIQUES
Pages 4 à 5

FUSION DU CORPS DES CTT AVEC LES SAE
Page 6

DOSSIER : CHORUS
BASCULE COMPTABLE AU 01/01/2012
Pages 7 à 16

NON AU DELAI DE CARENCE
Page 17

HALTE AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE
Pages 18 à 20

PROTEGEONS NOTRE ENVIRONNEMENT
Page 21

UN PEU D'HUMOUR !
Page 22

LIVRE ECRIT PAR UN ADHERENT
Page 23

FLASH INFO : ATTENTION DANGER
Page 24

ADHESION 2012
Page 25

FEVRIER GLACIAL ET APRES ?

Après la période de froidure de février-mars, les mois et les années qui suivent risquent d'être glaçants.

Il est probable que nous entrons dans une période glacière !

Comme vous le savez, ce sont maintenant les peuples des pays européens, rendus exsangues par les exigences insupportables de la sphère financière, qui sont au bord du gouffre et sont plongés dans la misère alors qu'une oligarchie sans vergogne se partage la plupart des richesses et des pouvoirs.

Journée de carence, ARTT et maladie, piste de la refonte du statut général des fonctionnaires, démentie mais lancée, accélération de la RGPP, en fait la destruction programmée du service public, les discours du Président/candidat de plus en plus diviseurs mettent les fonctionnaires en première ligne, les rendent responsables de tous les maux dont souffre notre pays, notamment du déficit budgétaire, les jettent à la vindicte populaire, tout cela pour de mauvaises raisons électoralistes et laisse craindre le pire.

Solidaires I.D.D., sans se mêler au combat politique, souvent malsain et dérisoire, qui anime cette campagne, ne peut pas laisser dire et entendre les contre vérités prononcées par les candidats et notamment celles qui émanent du Président/candidat.

Il faut, que nous soyons militants, adhérents, sympathisants syndicaux, expliquer et apporter la contradiction sur tous les mensonges éhontés qui rythment cette campagne.

Quelques exemples suffisent :

- La RGPP et ses bienfaits magnifiés, en oubliant de dire que les agents travaillent avec des moyens qui se réduisent comme une peau de chagrin, en oubliant de dire combien ont coûté les restructurations et regroupements d'administrations et dans combien de temps apparaîtront les premières vraies économies qui en découleront, en oubliant de dire le mal-être des agents qui se traduit par une augmentation des arrêts de travail, des accidents de service, des suicides …

- L'affirmation martelée quasi quotidiennement, de la franche progression du pouvoir d'achat des fonctionnaires par le « bénéfice » de la suppression d'un poste sur deux lors des départs à la retraite, alors qu'en réalité les agents, particulièrement des catégories C et B, voient leur rémunération nette diminuer chaque mois, ne serait-ce que par l'alignement des cotisations sociales sur celles des camarades du privé.

- Le meilleur service public rendu au citoyen qui se traduit par une disparition progressive du contact humain entre l'administration et l'administré, car remplacé bien trop souvent par un numéro unique présenté comme la panacée alors que ce numéro renvoie sur une machine … Tapez 1, tapez 2 et allez vous faire voir !

Bien entendu, je pourrais poursuivre la liste de ces exemples, mais un livre entier ne suffirait pas à en établir une énumération exhaustive.

Impliquons-nous donc, en ce moment privilégié de campagne électorale, pour défendre et faire entendre, encore plus fort que d'habitude, nos idées, notre engagement syndical pour plus de justice sociale et de Solidarité.

Il y en a marre, et c'est outrancier, d'entendre que « les syndicats » récupèrent la misère des salariés vilipendés, comme ceux de Florange, par les marchés.

Sous prétexte que nous n'aurions pas d'autres choix que les règles imposées par ce monde qui vit dans le virtuel, qui défend des valeurs « du chacun pour soi », du profit pléthorique, du tout pour quelques-uns, un autre monde ne serait-il pas possible ?

C'est au contraire, maintenant qu'il faut agir et participer, avec ses moyens, à protéger et faire progresser les quelques valeurs de tolérance, d'humanisme qui animent encore certains, et créer ainsi les conditions d'existence d'un autre monde.

ENSEMBLE NOUS SERONS PLUS FORTS !

Paris, le 13 mars 2012

COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DE SOLIDAIRES I.D.D.
COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL DU 12 MARS 2012

Solidaires FINANCES a dénoncé la création du Nouvel Espace Statutaire (NES) qui provoque à terme une régression pour les agents, notamment en allongeant leurs carrières, empêchant ainsi de nombreux personnels d'atteindre le dernier échelon de leur catégorie et de leur corps respectifs avant la retraite. Le gouvernement est passé en force et a imposé le NES B sans réelle concertation.

Aussi, depuis octobre 2010, Solidaires FINANCES travaille en concertation avec l'administration sur le possible regroupement statutaire du corps des TMINEFI – 300 agents et des TSIM - 700 agents dans une grille statutaire unique de catégorie B dans le cadre de la création du « Nouvel Espace Statutaire » (NES) signé le 21 février 2008 par la CFDT, CFTC, CFE-CGC, UNSA et la fédération hospitalière de France.

Solidaires FINANCES, qui a toujours oeuvré pour l'intérêt collectif de ses mandants, a porté ce dossier jusqu'à sa finalisation et a développé auprès de l'administration tous les arguments nécessaires pour construire avec elle les conditions d'un avenir pérenne aux TMINEFI et aux TSIM.

Solidaires FINANCES considère, qu'en regard du « coup de pouce indiciaire » immédiat qu'il apporte à la plupart des TMINEFI et des TSIM, intéressant notamment pour ceux qui partiront à la retraite dans les mois qui viennent et du danger d'isolement de ces 2 corps techniques qui pourrait conduire à leur disparition ou leur absorption par un autre ministère, l'intégration des TMINEFI et des TSIM dans le NES B et la fusion des ces deux corps restent la seule ouverture qui se présente à tous les agents de ces 2 corps. Même si, à titre individuel, ces mesures ne satisferont pas tous les personnels, elles seules offriront de nouvelles perspectives de carrières, en particulier aux TMINEFI, permettant ainsi le développement d'ambitions professionnelles nouvelles.

PROJET DE DECRET PORTANT STATUT PARTICULIER DU CORPS DES TECHNICIENS SUPERIEURS DE L'ECONOMIE ET DE L'INDUSTRIE

Sur la fusion des corps de TSIM/TMINEFI et la création du nouveau corps des Techniciens Supérieurs de l'Economie et de l'Industrie (TSEI), corps qui sera intégré dans le NES B, Solidaires FINANCES fait part de ses observations et remarques :

1. les négociations avec la direction de tutelle de ces corps, Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS) ont débuté en octobre 2010 et aboutissent à ce projet de décret dont l'évolution dans le temps s'est faite au détriment de certains agents, notamment des Techniciens Principaux du MINEFI et des Techniciens Supérieurs en Chef de l'Industrie et des Mines. L'introduction de 2 césures entre le 1er et le 2ème grade et le 2ème et le 3ème grade, le reclassement du 2ème grade du corps des Techniciens du MINEFI dans le nouveau 1er grade des Techniciens Supérieurs de l'Economie et de l'Industrie (TSEI) et le plan de qualification très insuffisant à l'intention des Techniciens Supérieurs en Chef de l'Industrie et des Mines (TSCIM) ne permettent pas à Solidaires FINANCES d'adhérer à ce projet.

2. la comparaison de la fusion de corps et l'intégration des nouveaux corps qui sont en cours ou effectives au Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, du Transport et du Logement (MEDDTL) ou au Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, des Ressources et de l'Aménagement du Territoire (MAAPRAT), montre que les agents Industrie qui composeront ce nouveau corps des Techniciens Supérieurs de l'Economie et de l'Industrie (TSEI) ne bénéficient pas des mêmes conditions. Pour exemple, le NES B prévoit le reclassement grade par grade (1er grade dans le 1er grade, 2ème grade dans le 2ème grade, ...). Or, le 2ème grade des TMINEFI est reclassé dans le 1er grade des TSEI. En regard de ce traitement différent des agents, Solidaires FINANCES demande des garanties immédiates sur, d'une part le régime indemnitaire, d'autre part l'élaboration négociée des règles de gestion du corps des TSEI. Cette même demande a été faite depuis plusieurs moins auprès de la DGCIS et est restée à ce jour sans réponse concrète.

3. la mise en place d'un plan de qualification exceptionnel et ambitieux à l'intention des agents du 1er grade des TSEI pourrait permettre notamment aux anciens Techniciens Principaux du MINEFI d'accéder rapidement au 2ème grade et rétablirait ainsi une certaine équité.

4. Solidaires FINANCES demande l'intégration immédiate dans le corps des Ingénieurs de l'Industrie et des Mines (IIM) des Techniciens Supérieurs en Chef de l'Industrie et des Mines (TSCIM), au moins de ceux assurant des fonctions de responsables de subdivisions.

En regard de tous ces arguments et des incertitudes liées à l'absence d'éléments concrets sur l'indemnitaire et la gestion, pourtant demandés depuis la 1ère réunion d'octobre 2010, Solidaires FINANCES ne peut que s'abstenir sur le projet présenté.

La CGT et l'alliance CFTC/UNSA s'abstiennent également.

FO Finances et CFDT votent CONTRE le projet.

EXPLICATIONS COMPLEMENTAIRES DU VOTE :

- Sur ce projet, FO s'est exprimé en premier par la voix de la secrétaire générale du SNATIM qui a seulement réitéré ses demandes de voir les TSCIM actuels intégrer un corps de catégorie A, arguant que les TSCIM, vu leur niveau de recrutement et leur grande expérience exercent des missions de même niveau que les IIM. FO SNATIM n'a formulé aucunes autres demandes pour les TSPIM/TSIM.

- Pour faire bonne mesure, FO Finances qui s'est rendu compte que le SNATIM ne parlait que pour les TSCIM, a revendiqué le passage de tous les TMINEFI actuels dans le deuxième grade des TSEI, ce qui revient à la création d'un corps à deux grades, en totale contradiction avec le NES B et donc irréalisable, tout cela pour conclure par un vote contre au prétexte que FO (confédération) le fait par principe sur le sujet du NES B.

- Solidaires FINANCES a réexpliqué ces observations et craintes détaillées ci-dessus, a rappelé au SNATIM sa vision utopique du projet et a indiqué que Solidaires aux Finances continuerait de travailler au profit de tous les agents.

- Dans sa longue intervention, la CFDT s'est violemment attaquée d'abord à l'administration qui ne l'a pas invitée aux négociations, puis à FO (SNATIM) les traitant d'ultra corporatistes, de magouilleurs et d'autres noms d'oiseaux.

A la suite de ces échanges plutôt animés et parfois virulents, les OS basculaient vers un vote contre de principe (y compris Solidaires FINANCES). Le représentant de Solidaires FINANCES a alors demandé et obtenu une suspension de séance. Lors de cette interruption, de vives altercations, dont Solidaires ne s'est pas mêlé, ont opposé FO et la CFDT.

Après un bon quart d'heure de discussions assez difficiles, Solidaires FINANCES a réussi à convaincre la CGT et l'alliance CFTC/UNSA (qui n'est pas représentée à l'industrie) de rester sur l'abstention.

LES CONTRÔLEURS DES TRANSPORTS TERRESTRES ET LA FUSION DES CORPS

Le projet de décret qui concerne la fusion du corps des contrôleurs des transports terrestres (CTT) avec celui des secrétaires administratifs et celui de la branche administrative des contrôleurs des Affaires Maritimes sous l'appellation du corps des « Assistants d'Administration et de Contrôle » suit son cours.

Depuis des mois, Solidaires IDD se bat seul et contre tous, et n'a cessé de montrer son opposition à ce projet en adressant des courriers et des communiqués au plus haut sommet de l'Etat.

Tous les autres syndicats (dont un n'est pas représentatif chez les CTT) non opposés au projet, ont été reçus par le cabinet de M. Mariani à deux reprises mais celui-ci refuse toujours de recevoir Solidaires IDD. Un courrier a été également adressé à Mme Nathalie Kosciusko-Morizet qui n'a même pas daigné y répondre ...

Cette attitude des responsables de l'Etat n'est pas conforme au dialogue social prôné par l'administration depuis la loi de 2010 sur la rénovation du dialogue social dans la fonction publique de l'Etat et, de plus, constitue une véritable discrimination syndicale.

Les arguments d'opposition que nous développons ne sont pas contestables et c'est bien ce qui gêne l'Administration qui joue la montre pour tenter de faire passer son projet en force. Un rapport de 2005 de Madame Isabelle Massin du Conseil Général des Ponts et Chaussées préconisait déjà un renforcement des effectifs du corps des CTT et la création d'un statut en adéquation avec leurs missions. Dans son rapport, Madame Massin écrit à la page 3 *« Le statut des contrôleurs des transports terrestres est proche de celui des secrétaires administratifs pour un métier très différent »*.

Nous continuerons donc notre combat jusqu'à la dernière minute en alertant toutes les personnes, médias, syndicats sur les risques induits, notamment pour la sécurité routière et l'emploi, par ce projet injuste pour les CTT.

Les autres syndicats SAFACTT (UNSA), FO et CGT ont refusé celle-ci dès la décision de fusion en réclamant de maintenir le corps des CTT en l'état. Cette décision de fusion étant politique, la seule solution était de négocier et de réclamer ce qui n'est que justice : le reversement des CTT dans un corps technique.

Face à cette posture de refus, l'Administration a pris unilatéralement la décision de fusionner les CTT avec un corps administratif et, dès lors, la marge de négociation sur la revalorisation indemnitaire du corps était devenue mince voire nulle.

En n'obtenant pas un régime indemnitaire spécifique dans ce nouveau corps, ces syndicats se rendent compte, mais un peu tard, qu'ils se sont faits duper par l'Administration. Leur argumentaire pour ne pas réclamer la fusion dans un corps technique est de rappeler qu'ils l'ont déjà demandé mais que cela leur avait été refusé.

Pour justifier leurs propos, nous leur avons demandé de fournir des écrits sur le sujet et nous n'en avons ni reçu ni trouvé aucun. Même si cette démarche avait déjà été engagée à une certaine époque, une nouvelle demande dans le contexte de fusion des corps était totalement différente et, de plus, la charge du contrôle technique routier qui sera dévolue aux CTT dès 2012 était un argument majeur et de poids pour défendre l'intégration des CTT dans une filière technique.

La fusion des CTT avec les Techniciens Supérieurs aurait aussi le double avantage de garantir le maintien de la mise à disposition, au contrôle des transports, des techniciens du MINEFI futurs TSEI.

Rien n'est joué et tant que rien n'est signé tout est possible surtout si d'autres syndicats nous rejoignaient dans notre combat contre ce projet scélérat.

AU PAYS DE CANDIDE

Pour Echanges : « *Chorus achève sa mise en place* » et de conclure que « la *nouvelle application de gestion budgétaire et comptable de l'Etat, Chorus, a terminé son déploiement en janvier dernier* ». Sur un ton tout aussi positif, Chorus nous est présentée comme « un levier pour la modernisation de l'Etat qui entre en action ». Le ton de l'article est donné … A écouter, lire les discours de notre administration, nous serions tentés de poursuivre la parodie de la chanson : « *Tout va très bien, tout va très bien / Pourtant, il faut, il faut que l'on vous dise, / On déplore un tout petit rien* » … la somme de tous les petits riens constituant un gros tout ! Qui se répercute sur les agents et défraye la chronique publique sans pour autant que l'administration daigne en tenir compte pour modifier sa position. Toujours dans Echanges, en dehors des objectifs de bascule des comptes de l'Etat dans Chorus début 2012 et de progrès dans la dématérialisation des pièces, chantiers en cours, l'administration admet tout au plus, pour la DGFiP et le bilan de l'action menée, qu'il est normal que la concordance des changements organisationnels et que l'arrivée d'un nouvel outil soit difficilement perçue par les utilisateurs. Posture qui lui permet de réduire l'essentiel de l'expérience passée à de simples difficultés d'adaptation « naturelles » dans un «contexte de démarrage» et dans le cadre d'une réorganisation du travail. A croire les rédacteurs, il s'agirait donc seulement de changer quelques petites habitudes ? !

CHORUS

Décidément au pays de Chorus l'espoir est de bon ton. Cet été, si vous le souhaitiez, vous pouviez entamer votre sieste (réparatrice et largement méritée au vu de vos conditions de travail des mois passés) après avoir lu, rassuré, l'article consacré à Chorus à la DGFiP dans le numéro 156 d'Echanges. Un exercice de style destiné à la communauté des agents des ministères économique et financier, pourtant bien éloigné des préoccupations des personnels confrontés, tout au long de la chaîne de la dépense Etat, aux affres de la mise en oeuvre de cette application fondée sur le progiciel privé de gestion intégrée SAP … Alors, supposez que vous ayez été absent pendant un an, perdu sur une île déserte, sans aucune communication avec l'extérieur. Au début de l'été, il y a un an, vous constatiez avec nous les difficultés de la bascule sur Chorus en vague 4. L'administration elle-même, lors du groupe de travail du 6 juillet 2010, reconnaissait que les difficultés et écueils rencontrés avec celle-ci et, en particulier la Défense, avaient été d'une ampleur plus grande que prévue. Comme nous, vous vous disiez que, comme pour Hélios (application des recettes et dépenses des collectivités locales) en son temps, la pause s'imposait.
Aujourd'hui, allô, allô, quelles nouvelles ? Que trouveriez-vous à votre retour ?

DE L'INFORMATION A LA DESINFORMATION … PAR OMISSION !

Le rapport d'activité 2010 de la DGFIP souligne, quant à lui, ainsi l'implication particulièrement importante des différents acteurs de cette direction dans la préparation et la conduite du changement, requises par la bascule dans Chorus, tant en administration centrale que dans le réseau, mais à aucun moment il ne s'attarde sur les raisons d'une telle implication, ni ne s'intéresse aux difficultés rencontrées par les agents sur le terrain et à leur nature.
L'administration compte sur le sens du service public de ses agents et c'est bien celui-ci qui la sauve du pire. Discours quelque peu paradoxal quand on lit la lettre adressée par le DGFiP en mai 2011 aux directions locales … La vitrine menacerait-elle de se fissurer trop profondément ? Encore cette lettre était-elle sensée demeurer confidentielle, comme d'autres mécaniques de pression du haut en bas de l'échelle administrative, pour que la réalité corresponde au discours !
De nouveaux métiers apparaissent et ils nécessiteront un long apprentissage. Lors du groupe de travail ministériel consacré le 13 juillet à Chorus, Jacques Marzin, directeur de l'AIFE, convenait que Chorus « nécessite de nouvelles compétences », ajoutant que « la mise en place de ces compétences n'est pas simple à organiser ». Cette réalité reconnue publiquement par d'autres, l'administration centrale sera bien obligée de la reconnaître ouvertement à son tour, et de la prendre pleinement en compte au delà des généralités, des raccourcis et des ellipses de son discours.

A LA DGFIP L'ART DU TROMPE L'ŒIL

Généralités, raccourcis, ellipses renvoient à une pratique publicitaire, si ce n'est propagandiste de l'intervention publique. Depuis plusieurs mois, ce discours est rôdé et connu. L'idée de difficultés est admise, mais c'est pour mieux la circonscrire dans le temps à du temporaire, du « provisoire » donc à du normal. Combien de fois n'a-t-on lu, entendu, ces mots ? Il s'agit toujours de minorer les difficultés, d'exonérer l'application elle même. Ainsi, dans son courrier aux directions locales, P. PARINI en mai dernier n'évoquait que « quelques bugs et erreurs de paramétrage mineurs, peu nombreux et de peu d'importance » … niant ce que les agents constatent au quotidien, et en particulier, que l'application n'est pas adaptée au travail de masse et que ses fonctions actives ne couvrent pas toutes les situations. Nier, ignorer ou masquer la réalité, c'est également le crédo du rapport d'activité 2010 de la DGFiP où ne sont pas même évoquées, les difficultés rencontrées lors du déploiement de la vague 4, seulement citée en tant que telle dans un catalogue des opérations conduites cette année là.

Ce sur quoi il n'est pas possible de prendre en défaut la DGFiP, c'est sur la relative constance de son discours jusqu'à aujourd'hui pour expliquer les inquiétudes de la Cour des Comptes ou les articles de presse critiques. Pour elle, les causes sont toujours exogènes à Chorus. Et parmi ces raisons sensées, au bout de l'addition des justifications invoquées, expliquer pour l'essentiel les difficultés rencontrées, au delà du temps d'adaptation nécessaire aux différents acteurs de la chaîne dépense au sein de la DGFiP, les ordonnateurs sont bien souvent mis à contribution. C'est vrai avec l'invocation, lors du groupe de travail du 6 juillet 2010, des conditions de la bascule pour le Ministère de la Défense : bascule automatique abandonnée pour les vagues suivantes, état et qualité des données dans les différents ministères, et les différentes applications ne causant pas forcément la LOLF. C'est vrai avec le courrier du DGFiP aux directions locales le 2 mai 2011 qui stigmatise les services prescripteurs. C'est encore vrai avec l'article d'Echanges qui pointe dans l'enjeu que constitue la dématérialisation des pièces pour la fluidité du processus, la responsabilité des ordonnateurs et des comptables en interne, mais également en externe celle des fournisseurs et des organismes de contrôle telle la Cour des Comptes. Il n'est pas inutile de rappeler les assertions de Vincent Mazauric, directeur adjoint en charge de la gestion publique, lors d'un GT le 3 février 2011 qui considérait que, pour apprécier Chorus, il faudra attendre de bénéficier d'une dématérialisation aboutie. Enfin, dans le rapport annuel 2010, pouvons nous lire que la nouvelle organisation par la mise en place des SFACT« responsabilisera davantage les services gestionnaires ». Il est vrai que la nouvelle chaîne industrialisée de la dépense, dans Chorus, devrait les appeler à la plus grande vigilance dans un contexte où, les missions de contrôle de l'ex-Comptabilité Publique, sont remises en cause et ce d'ores et déjà dans les conditions d'exercice de ces missions.

METHODE COUE OU AGIT'PROP !
ENTRE MYTHES ET REALITES :

- Utilisation d'un vocabulaire«copier/coller» du privé qui déroute les agents : ainsi dans Chorus parle t-on pour une administration de « société »,... « domaine d'activité », « centre de coûts », organisation du travail bouleversée brouillant la frontière entre ordonnateurs et comptables,
- création des Centres de Services Partagés et des Services de dépense en mode Facturier,
- concentration et industrialisation du travail,
- des agents de la Dépense qui n'y retrouvent pas leur « métier » – « ce n'est plus la Dépense, c'est l'usine »,
- des agents qui se plaignent de ne plus comprendre et encore moins, maîtriser ce qu'ils font, le sentiment en SFACT de ne faire que de la « validation de paiement », ... Tout ceci n'est pas un petit rien pour les agents concernés, des agents qui ne se vivent et ne sont, ni des inadaptés potentiels, ni des passéistes attachés coûte que coûte à des habitudes ancestrales, mais des agents qui se veulent et demeurent profondément attachés à l'intérêt de leurs missions et au sens du service public. C'est d'autant plus déroutant et inquiétant que le discours ambiant de nos décideurs, s'inscrit quant à lui, à l'opposé, dans la rhétorique libérale dominante, véritable remise en cause du service public, aboutissant à une dévalorisation des conditions d'exercice de ses missions et à une référence constante à l'efficience des méthodes du secteur privé (objectifs, indicateurs et prime à la performance sont dans le paysage). Posture idéologique qui éclaire les conséquences, sources de désarroi et de déboussolage des agents,
- du choix d'une bascule précipitée sans prendre le temps de tester et de tirer tout le bilan de chacune des vagues de transfert de dépenses dans Chorus, en particulier lors de la vague 4, et des difficultés rencontrées avec le Ministère de la Défense qui défrayèrent pourtant la chronique médiatique.
- d'une absence d'accompagnement au changement.
- d'une formation dense, théorique, insuffisamment ciblée, déconnectée de la pratique dans les services, d'une formation à l'outil Chorus qui a laissé plus d'un agent sur sa faim. En juillet 2010, manifestement optimiste, l'administration prévoyait une formation continue très tôt dans l'année 2011, à cette heure elle est reportée à l'automne. En attendant, à coups notamment de fiches de procédure qu'ils se sont constituées, les agents se débrouillent comme ils le peuvent dans les nouveaux services avec une application que Jacques Marzin, directeur de l'Agence pour l'Informatique Financière de l'Etat, considérait lui même il y a un an, ni intuitive ni ergonomique. *« On progressera vite en prenant en compte l'expérience des utilisateurs aguerris... ! »* déclare Jacques Marzin (directeur de l'AIFE) dans Echanges. Humour noir ou façon de reconnaître à mi-mots que les agents ont été confrontés à des conditions singulièrement délicates lors de la bascule dans Chorus ? Nous voulons croire en la seconde hypothèse ... Somme de petits riens qui s'additionnent au manque d'effectif, car n'oublions pas que la politique de non remplacement d'un départ à la retraite sur deux, voire de deux sur trois à la DGFiP, a un impact sur l'exercice des missions.

DES PETITS RIENS POUR UN GRAND CHAO[RU]S... PAR CHOIX !
INFERNAL CHORUS : DES REGIES D'AVANCES.... AU MANQUE D'EFFECTIFS

Ni Echanges ni le rapport d'activité 2010 ne mentionnent le recours aux régies d'avances prévues pourtant, de façon préventive, dans le cadre de la généralisation du déploiement de l'application Chorus pour assurer le paiement des PME/TPE rendant des prestations à l'Etat et permettre le règlement des frais de missions des agents.

Aujourd'hui, l'administration se vante, dans Echanges, de délais de traitement des dossiers qui se sont raccourcis et d'un retard qui se résorbe et, dans le rapport d'activité 2010, d'un délai de paiement global inférieur à 30 jours. Mais, outre la situation encore plus délicate du niveau de départ, il n'est pas inutile de rappeler les conditions dans lesquelles ces délais ont été obtenus : le seuil en dessous duquel la validation se fait sans contrôle préalable a ainsi été relevé pour les dépenses militaires et la pression a été mise sur les agents accroissant le stress dans les services.

DE CHORUS FORMULAIRES ..... A LA DEMATERIALISATION

La réalité des services, celle qui ne ressort ni de l'article d'Echanges ni du rapport d'activité 2010, c'est encore et toujours comme nous avons pu le constater dans les services visités, un vécu fait d'effectifs sous dimensionnés même si l'administration cherche par tous les moyens à combler les chaises vides, des conditions ergonomiques qui restent à améliorer, une lisibilité de l'application qui demeure difficile, une application pas très conviviale (la nécessité d'impressions en parallèle), un Chorus Formulaires largement perfectible, l'inquiétude qui se rapproche d'une fin d'année chargée.

Déjà en juillet 2010, nous soulignions la lourdeur du système d'habilitations qui devait selon l'administration être simplifié, aujourd'hui nous avons pu constater dans les SFACT visités la longueur dans les habilitations qui empêche des collègues affectés de pouvoir commencer à travailler … Certaines déclarations dans les enceintes paritaires ajoutent à notre constat d'une somme de « petits riens » qui finissent par constituer un « grand tout », bien chaotique. Ainsi, lors du CTPC du 28 juin, Vincent Mazauric lui même a jugé la mécanique des formulaires, bonne techniquement, mais insuffisante dans le confort de travail et le traitement de l'information. Il évoquait également, comme conditions pour améliorer le travail avec les administrations du bloc 3 « pour que la mobilisation soit égale partout », un plan d'action spécifique avec le concours de l'AIFE sur la base d'une intervention dans chaque région pour faire un point sur les processus et confirmer les diagnostics de difficultés …

Il est désormais également question d'une expérimentation

- tout n'est donc pas fini …
- de mise en place d'un plan de facturation sous Chorus.

Cette procédure utilisant une nouvelle fonctionnalité de l'application doit permettre l'enregistrement d'un échéancier dans l'outil, avec un dispositif préalable de facturation regroupée proposé par les fournisseurs de fluides. Objectif : simplifier le processus de traitement des dépenses correspondantes ! Sans doute pour encore concentrer et industrialiser … Il est cocasse de savoir, dans ces circonstances, que l'un de ces fournisseurs travaille sur une application fondée sur le progiciel SAP, sans pour autant qu'il y ait encore longtemps des factures adressées aisément identifiables au sein d'un SFACT, puisqu'avec la dématérialisation des pièces, nous ne sommes encore que dans les évolutions en cours. Il est de bon ton d'afficher pour les responsables de cette administration, que Chorus, après la phase de démarrage, ça avance bien !

Si pour Vincent Mazauric en CTPC le 28 juin de cette année « 2011 est encore une année de transition », Philippe Parini quant à lui dans son courrier du 2 mai 2011 considère que « Chorus comme le portail « formulaires » fonctionnent pour l'essentiel de manière satisfaisante ». Bref Chorus ne serait plus qu'un long fleuve tranquille ….

Mais alors, si tout avance bien, quel sens devons-nous donc donner au courrier du DGFiP adressé en mai aux directions locales et aux mesures prises ? Rappelons qu'il s'agissait rien moins que de demander trois évolutions importantes à l'AIFE mais également de fournir des modes d'emplois détaillés des restitutions, « pas à pas » pour les services déconcentrés, et un dispositif de formation continue … Pourquoi mettre la pression sur les services, en particulier les CSP ? En mai 2011, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires avait dénoncé le contenu d'un courrier concernant les conditions du déploiement dans Chorus en vague 6 adressé par Philippe PARINI, directeur général des Finances Publiques, aux directions locales.

Pour notre organisation, ni les agents ni les entreprises ne devaient être les victimes des choix effectués par l'administration. Nous avions dénoncé la méthode consistant à faire porter, sur les agents, les conséquences du manque de moyens octroyés et de la précipitation avec laquelle l'administration elle-même avait engagé la généralisation de la bascule des dépenses de l'Etat dans Chorus avec la vague 6, sans avoir tiré tous les enseignements des difficultés rencontrées lors des vagues précédentes.

Il ne s'agissait rien moins que de rattraper à tout prix les retards dont la presse s'était faite les choux gras en mettant la pression sur les agents des services concernés, stigmatisant au passage les services prescripteurs et les CSP. Le DGFiP concluait en attirant l'attention sur l'importance stratégique que revêt pour la DGFiP la réussite du projet Chorus, non seulement pour son propre programme, mais également pour les ministères et directions qui appartiennent également au bloc 3.

Coûte que coûte la direction générale a continué sur sa lancée pour que la réalité se conforme aux objectifs qu'elle s'est fixés et au message favorable qu'elle entend continuer de porter sur Chorus.

Après la lettre du 2 mai, que l'administration prétend circonscrire à « une mise en évidence de l'enjeu » pour les directions locales (les agents n'étant pas destinataires de ce message même s'ils en ont subi les conséquences), elle a réuni fin juin les directeurs régionaux des Finances Publiques et les chefs de projet Chorus. Le message suivant leur a été délivré : *«pour ne pas se retrouver le nez contre le mur, préparez-vous au plus tôt à la bonne exécution des dépenses de l'année en vous préparant à la bonne liaison». Elle a entrepris une «tournée estivale des services ».* Dans la double perspective du basculement de la comptabilité dans Chorus et d'éviter d'alimenter la chronique publique, l'objectif est fixé : vider les stocks de factures en attente, et pour ce faire, sans moyens humains supplémentaires, à chacun de se débrouiller sur le terrain pour atteindre l'objectif. Et là peu importe finalement la méthode … Il faut simplifier. Pour quelle qualité comptable ?

Et la pression mise par les directeurs régionaux sur les chefs de division Dépenses se reporte en cascade sur les chefs de services Dépense et SFACT, et sur les agents de ces services … Les membres de la direction et les chefs de service n'hésitent pas à camper dans les services, jusqu'à dicter les chiffres ou à pointer les données, les directions régionales à venir vérifier la bonne organisation des services, notamment logistique dans les départements. Il faut saisir le plus grand nombre possible de factures dans le délai le plus rapide possible, quels qu'en soient le prix et les conditions !

Résultat : il n'y a pas que les conditions d'exercice de la mission qui souffrent de l'impérieuse nécessité de rattraper le retard né de l'impéritie de notre direction générale. Ce sont les relations de travail qui se détériorent avec, à l'occasion, un chef de service qui peut craquer sous la pression qui lui est mise et adopter une attitude inacceptable à l'égard des agents de son service, mais dont la responsabilité première relève des décisions prises par la direction générale… Qu'on ne s'étonne pas dans ces conditions du développement de tels cas de figures … En tout état de cause c'est la santé des agents qui est mise désormais en péril dans le chaudron infernal d'un Chorus qui ne doit plus défrayer la chronique !

Mission compromise, qualité du service remise en cause, créanciers en très grande difficulté, montée du stress, santé des agents en péril, c'est cela le vrai coût d'un déploiement précipité de la vague 6 et du calendrier tendu pour la bascule comptable.

Les seuls qui ont fait une bonne affaire, ce sont les éditeurs du logiciel. Et accessoirement, les laboratoires de l'industrie pharmaceutique qui se frottent les mains devant l'accroissement de la vente d'antalgiques, d'analgésiques et autres anxiolytiques ainsi que les ophtalmologues et opticiens qui voient leurs consultations croître.

LA FIN POUR JUSTIFIER LES MOYENS !

Quelques morceaux choisis « l'exécution budgétaire n'est pas à la hauteur des performances de l'outil, ni de la rapidité avec laquelle les crédits ont été mis à la disposition des BOP [...]. Ce constat serait réjouissant en période de restrictions budgétaires s'il était le résultat d'une efficace recherche d'économie et non la conséquence d'une appropriation insuffisante par les différents acteurs de la chaîne de la dépense des outils et processus. Certains CSP ne semblent pas en capacité d'absorber la montée en charge, qui demeure cependant modeste, et accumulent des stocks plus importants, chaque semaine, d'affaires à traiter.

L'actuel rythme de traitement des dossiers qui prévaut dans les CSP ne permettra pas d'absorber sur l'année l'ensemble des dossiers à traiter, ce qui peut laisser craindre une fin de gestion particulièrement difficile. Ainsi avons-nous appris que le contrat de service qui lie les services prescripteurs, le CSP et le SFACT et le visa réglementaire sont oubliés, la traçabilité est mise à mal. Certains responsables locaux, afin d'améliorer l'apurement du stock des factures, ont même prôné, pour des gros fournisseurs ayant plusieurs établissements et détenteurs de plusieurs comptes, d'imputer les paiements sur le premier compte qui apparaissait sur l'écran … Les fournisseurs, dans l'incapacité de tenir leur trésorerie menacent de rejeter tous les virements reçus de la DRFiP concernée. Chorus c'est décidément l'accord parfait !

Jamais la pertinence du choix même de Chorus, une application fondée sur le progiciel privé SAP, n'est ainsi ouvertement discutée, encore moins discutable. Lors du GT ministériel du 13 juillet 2011 consacré à Chorus, Jacques Marzin déclarait : « le choix du Progiciel de Gestion Intégré (PGI) n'est pas un choix de technicien ».

A entendre le président de l'AIFE mais également le secrétaire général des Ministères économique et financier, nous avons bien conscience et confirmation, s'il le fallait, que derrière Chorus il y a un choix politique. Le produit choisi, il faut qu'il marche coûte que coûte et il faut que tout le monde en soit convaincu. Il faut affirmer que les choses évoluent positivement à un rythme normal pour sublimer la réalité dans les esprits et circonvenir dans le discours général, les réactions des agents confrontés à la réalité du produit. C'est également la logique des clubs utilisateurs qui enferment ces derniers dans un rapport avec le produit et ses concepteurs. Car comme le déclarait Jacques Marzin, président de l'AIFE, lors du GT du 3 juillet, « il devient possible aujourd'hui de faire des développements spécifiques, y compris en ergonomie, alors que la réussite du projet nécessitait de les éviter jusqu'ici ». Chorus va passer en « mode maintenance » ce qui permet de solliciter la commission des utilisateurs.

Mais que pourra-t-il sortir des « clubs utilisateurs régionaux » évoqués dans l'article d'Echanges, quelles que soient la volonté et la pertinence des utilisateurs qui y participeront ? Leur objectif sera d'alimenter de leurs réflexions des groupes thématiques nationaux, nous dit-on, en « priorisant les évolutions à apporter à la solution Chorus ». Pour quel impact concret sur le terrain et dans quel délai ?

Quel sera le poids de ces clubs d'utilisateurs de Chorus face par exemple au club des Utilisateurs SAP Francophones (USF) dont l'objectif, comme pour tous les groupes d'utilisateurs SAP, organisations d'utilité publique indépendantes, constituées de clients et de partenaires de SAP regroupés au sein de SAP Ecosystem, est de permettre à ses membres de s'informer, d'influer sur la conception et l'amélioration des produits SAP, d'échanger des conseils, et d'illustrer les besoins et tendances du marché ? Qu'attendre de ce club pourtant présidé par un membre de l'AIFE responsable de la « mission veille » et des relations extérieures de l'agence, club qui « *s'est fixé comme mission de pallier certaines difficultés que les clients de l'éditeur [SAP] rencontrent dans la mise en oeuvre du progiciel* [...] *et de veiller à l'adaptation des produits aux changements stratégiques des entreprises » ?*

Pour Jacques Marzin « *le progiciel retenu (Chorus) est un outil de marché qui doit être pris avec ses nombreux avantages mais aussi ses inconvénients*». **La marge de manoeuvre dont dispose l'administration sera-t-elle suffisante pour améliorer au quotidien, concrètement et durablement, la vie des agents qui travaillent avec cette application informatique fondée sur un progiciel qui n'a pas été conçu pour la comptabilité publique ? Quel avenir pour la mission dans de telles circonstances ?** Tout un chacun est en droit de s'interroger …

CHORUS : « UN OUTIL DU MARCHE », UN CHOIX IDEOLOGIQUE, UN CHOIX POLITIQUE

Tableau d'honneur et bonnet d'âne : des stimulants aux vertus dopantes ! (sic) Rien de mieux pour motiver les troupes en l'occurrence les DRFiP qu'un suivi quotidien du nombre de factures traitées dans la journée afin de permettre à la direction générale d'élaborer chaque semaine le tableau des meilleurs !!! Et pour les récidivistes des « mauvais » chiffres : le placard ?

Vous l'avez déjà compris, la bascule comptable doit se faire au 1er janvier 2012, telle est d'ailleurs la teneur du message délivré par l'administration lors du groupe de travail du 12 septembre dernier. Il n'est désormais manifestement plus guère question d'envisager un nouveau report de la bascule des comptes de l'Etat. Pour l'administration, il s'agit bien de tenir dans Chorus, dès le début de l'année 2012, les trois comptabilités de l'Etat : budgétaire, générale et d'analyse des coûts, en répondant aux exigences de la LOLF en matière de traçabilité et d'auditabilité.

Pour les agents concernés, il s'agit de se familiariser avec de nouvelles méthodes de travail et un nouveau vocabulaire. Avec Chorus, la comptabilité de l'Etat sera profondément rénovée avec un nouveau plan comptable que les agents devront apprendre à connaître car, si le nombre de comptes est ramené de 3890 à 2100, les données comptables demeureront et devront toujours être restituées. Concrètement, la comptabilité générale de l'Etat ne sera plus tenue dans l'application CGL mais dans Chorus.

En ce début septembre, nous sortons juste du temps des chantiers et sous chantiers. Et encore … Deux chantiers préparent la tenue des comptes de l'Etat 2012 dans Chorus : la comptabilisation des opérations de l'année 2012 issues des applications qui demeureront « remettantes » à Chorus et la reprise des soldes issus de la balance de sortie 2011 produite par l'application CGL. Ainsi, la phase de tests pour chacune des applications « remettantes » à Chorus est en cours de « complet achèvement ». Pour permettre une bascule d'ici le 1er janvier 2012, un minimum d'évolutions a été demandé à ces applications. C'est le système d'échange Chorus qui traduira les écritures comptables établies au format CGL dans la nouvelle application mais la procédure de raccordement via une interface et des tables de trans-codification apparaît bien lourde et ne ressemble en rien à la simplification tant attendue et vantée sensée être portée par Chorus.

De leur côté, les résultats des tests d'injonctions automatiques dans Chorus en juillet 2011 dans le cadre de la reprise du bilan d'ouverture au 1er janvier sont satisfaisants, selon l'administration. Mais le périmètre des tests et répétition d'ores et déjà conduits demeure limité. La phase de recettage (tests par processus concernant plusieurs applications « remettantes » intervenant successivement) est sensée débuter en ce début septembre pour un ultime bilan mi-novembre. Et en ce qui concerne la reprise des soldes issus de la balance de sortie 2011, les répétitions sont programmées en septembre-octobre et novembre-décembre 2011. De leur côté, les services en sont au début des ajustements des comptes dans CGL.

La priorité, c'est également l'apurement des comptes d'imputation provisoire dits comptes WINCIP, ces comptes devant être incorporés dans Chorus au 1er janvier 2012. Ce n'est pas là un mince enjeu dès lors que les conditions de la bascule des dépenses de l'État dans Chorus ont provoqué de nombreuses anomalies qu'il reste encore à résorber et qui ont alimenté ces comptes d'attente. …/…

AVENIR INQUIETANT

Tout n'est pas fini ainsi reste t-il encore à mener à bien pour le 1er janvier 2012 la prise en charge des remboursements et dégrèvements d'impôts d'Etat et d'impôts locaux en environnement Chorus … Pour paraphraser Philippe Parini qui déclarait un peu promptement en 2010 « Hélios c'est fini », « Chorus, ce n'est pas fini » vous dit-on et nous pourrions ajouter : la sueur et les larmes, c'est loin d'être fini … « Il reste désormais à réussir la bascule des comptes de l'Etat dans Chorus début 2012 » déclare Jacques Marzin, directeur de l'AIFE, à *Echanges.* Autre chantier dont il est cette fois question dans l'article d'Echanges sur Chorus, chantier à enjeu après un premier report de la bascule comptable du 1er janvier 2011 au 1er janvier 2012, cette dernière échéance était à la date du CTPC du 28 juin « parfaitement atteignable » pour Vincent Mazauric qui reconnaissait pourtant un « calendrier tendu ».

Comment résoudre la tension de l'échéance ? Le même évoque « beaucoup de travail pour atteindre ce but » …
La variable d'ajustement est connue : le travail des équipes, non seulement celle de l'AIFE, mais celles dans les départements concernés, fortement mises à contribution et sur lesquelles en bout de chaîne la pression est mise pour atteindre l'objectif. La tension est là, elle est palpable et peut conduire parfois à des situations intolérables … Mais de tout ceci il n'est toujours pas question ni dans l'article d'*Echanges* ni dans le rapport d'activité 2010.

1ER JANVIER 2012 OBJECTIF :

Après la lettre de M. Parini adressée le 2 mai aux directions locales pointant la responsabilité des services prescripteurs et des CSP dans la fluidité du traitement des dépenses de l'État, c'est tout le sens de la réunion fin juin à Bercy des DRFiP et des chefs de projet Chorus. Qu'en sera-t-il dès lors de l'efficience d'une reprise automatisée des données comptables 2011 ? La perspective d'ajustements supplémentaires, nécessitant de multiplier les saisies manuelles, se profile avec la constitution de comptes d'écart. C'est pourtant à ce premier titre de « nettoyage » des comptes que l'administration entend associer les services de la filière gestion publique des DDFiP et DRFiP : il s'agit pour les programmes traités directement par Chorus d'ajuster les comptes et de limiter au maximum tous les écarts entre CGL et Chorus. Lors d'une précédente réunion entre les représentants de la DGFiP et ceux des organisations syndicales, nous apprenions que l'administration centrale attendait beaucoup du groupe de travail, associant des praticiens du réseau, qui devait « imaginer » le métier de comptable dans le contexte Chorus.

L'administration le dit : le fonctionnement de l'outil nécessite des adaptations des pratiques comptables actuelles. De fait la pratique administrative doit désormais s'aligner sur les contraintes techniques qui la commandent, et non l'inverse. Second enjeu au titre duquel les services et leurs agents sont associés par l'administration aux travaux préparatoires de la bascule comptable : les formations.

Elles seront organisées en deux temps entre formation des formateurs en administration centrale et formation des praticiens au chef lieu de région et s'articuleront autour d'une formation métier et d'une formation outil. La formation métier des formateurs est prévue en septembre et celle des utilisateurs par ces formateurs en octobre. La formation outil est programmée quant à elle en octobre-novembre pour les formateurs du réseau et entre la mi-novembre et la mi-décembre pour deux tiers des praticiens, le dernier tiers devant être formé en mars 2012.

Si l'administration a justifié ce calendrier tendu par la nécessité de donner ces formations le plus près possible de la pratique dans les services, ce calendrier en rappelle un autre, celui des formations qui ont accompagné la vague 6 de bascule des dépenses d'État dans Chorus, avec des formations qui ont été ressenties par les agents concernés comme des formations denses, théoriques, déconnectées de la pratique avec un retour sur la formation outil très variable.
C'est l'accès à l'habilitation qui conditionnera la participation aux formations Chorus, habilitations pour lesquelles, Vincent Mazauric s'y est engagé, « le malheur des uns ne fera pas le malheur des autres » en référence aux difficultés rencontrées par les SFACT et CSP.

La fin d'année 2011 et le début d'année 2012 s'annoncent donc très chargées mais Vincent Mazauric et Catherine Brigant, du service comptable de l'Etat, l'ont réaffirmé : le droit aux congés des agents ne peut être remis en cause. Nous avons demandé que cet engagement soit signifié au réseau.

BASCULE COMPTABLE

Pour le directeur en charge de la gestion publique, « il passera la comptabilité dans Chorus qu'avec la certitude que la DGFiP puisse le faire car il est difficile d'imaginer de l'à peu près » sur cette question et d'évoquer trois scénarii :

- on a bien regardé, on peut passer, on passe ;
- on a bien regardé, on ne peut pas passer, on ne passe pas ;
- on a bien regardé, on ne peut pas passer, on passe ».

Pour lui la première option est la bonne, il faut tout faire pour y arriver.

La seconde « n'est pas plaisante mais pas dramatique ; si cela devait être, l'administration assumerait la responsabilité » au niveau où se prennent les décisions.

La troisième n'a pas de sens. Face aux choix gouvernementaux qui ont imposé Chorus et son rythme de déploiement, la seconde solution semble peu envisageable !!! *et « Vogue la galère» !!!*

Allô, allô, Vincent, quelles nouvelles ?
Absente depuis quelques jours,
Au bout du fil je vous appelle
Que trouverai-je à mon retour ?
Tout va très bien, Madame la Ministre
Tout va très bien, tout va très bien
Pourtant il faut, il faut que l'on vous dise
On déplore un tout petit rien
Le paiement des factures ça crise
Mais à part ça, Madame la Ministre
Tout va très bien, tout va très bien !
Allô, allô, Philippe, quelles nouvelles ?
Factures impayées aujourd'hui ?
Expliquez moi, DGFiP fidèle,
Comment cela s'est-il produit ?
Cela n'est rien, Madame la Ministre
Cela n'est rien, tout va très bien,
Pourtant il faut, il faut que l'on vous dise
On déplore un tout petit rien
Elles se sont perdues
Dans la bascule sur Chorus
Mais à part ça, Madame la Ministre
Tout va très bien, tout va très bien !
Allô, allô, Philippe, quelles nouvelles ?
Mes services dépenses ça pass' pas ?
Expliquez moi, vous mon emblème
Pourquoi cela ?

Cela n'est rien, Madame la Ministre,
Cela n'est rien, tout va très bien !
Pourtant il faut, il faut que l'on vous dise
On déplore un tout petit rien
Si les services craquent,
C'est qu'Chorus, ça SAP,
Mais à part ça, Madame la Ministre
Tout va très bien, tout va très bien !
Allô, allô, Philippe, quelles nouvelles ?
La dépense est donc en crise ?
Expliquez moi car je chancelle !
Comment cela s'est-il produit ?
Eh! bien voilà, Madame la Ministre
Apprenant que de la bascule comptable le calendrier
De janvier 2012 c'était le premier
La bascule ça s'est précipitée
Et faute d'effectifs
C'est en baissant les seuils
Qu' le contrôle a fléchi
Multipliant les anomalies
Les comptes d'attente ont grossi
Et la presse libérale s'est réjouie
Et c'est ainsi que, Attention !
On remet en cause la mission
Mais à part ça, Madame la Ministre
Tout va très bien, tout va très bien !

TOUT VA TRES BIEN
MADAME LA MINISTRE DES COMPTES PUBLICS

CHORUS ET LA TRAJECTOIRE COMPTABLE
QUAND L'ADMINISTRATION PERD LA BOUSSOLE

Une chose semble désormais certaine, il n'y a bien qu'à la Direction Générale des Finances Publiques où Chorus bénéficie encore d'une image positive. Que ce soit auprès des parlementaires, de la Cour des comptes, des collectivités territoriales, des fournisseurs de prestations ou de biens, des utilisateurs ordonnateurs ou comptables, des agents, chacun s'accorde à exprimer les plus vives inquiétudes et à dénoncer ce progiciel, trop coûteux, trop complexe, trop long à faire ses preuves.

Une fois de plus la réunion du 26 janvier 2012 n'a pas dérogé aux habitudes, contre vents et marées, impayés et double paiement, la direction est restée sourde aux signaux d'alertes, arc-boutée sur son gouvernail elle tend à maintenir le CAP même si la boussole s'est affolée et a depuis longtemps perdu le Nord.

CHORUS – TITANICSATION

Pour le directeur adjoint en charge de la gestion publique, l'appréciation des conditions de la bascule de la comptabilité de l'État dans Chorus est plus nuancée que les propos négatifs tenus par l'ensemble des organisations syndicales. Pour Solidaires tout agent travaillant dans un service de comptabilité, et qui aurait assisté à cette réunion, aurait été stupéfait de la distanciation entre l'appréciation de l'administration et la réalité quotidienne vécue sur le terrain. Appréciation que d'aucun serait en droit de qualifier de désinvolture. Désinvolture, ou incapacité à mesurer concrètement les difficultés vécues par les agents dans les services, et ce malgré les remontées nombreuses et variées du terrain dont Vincent Mazauric se prévaut ? Le résultat est le même ! Si dans sa réponse à notre lettre ouverte P. Parini précise que *«le gouvernement a pris l'engagement de basculer la comptabilité de l'Etat dans Chorus»,* V. Mazauric quant à lui se défend de toute injonction politique dans la prise de décision qui aurait été à l'encontre d'une opposition technique. Il l'affirme, la Direction Générale des Finances Publiques a pris *« l'entière responsabilité »* de la bascule de la comptabilité de l'État dans Chorus. *« Beaucoup a été fait avec un esprit prioritaire, il reste beaucoup à faire, je ne le conteste pas »* a-t-il cependant précisé.

FORMATION EN DERIVE, IL FAUT SAVOIR RAMER :

Il considère que la formation ne pouvait être que théorique au démarrage de Chorus Trajectoire Comptable. Certes l'adaptation à un nouvel outil, modifiant les conditions d'exercice du métier, les pratiques comptables et les méthodes de travail, introduisant un nouveau vocabulaire, suppose sans aucun doute une première séquence de formation plus généraliste, mais exonère-t-elle pour autant d'une anticipation manifestement insuffisante et d'une impréparation qui pèsent au final sur les agents et sur l'exercice de leur mission ?

Et cela ne va pas s'améliorer puisque l'évolution du module comptabilité, plutôt transverse, aux principaux métiers n'est pas calendairement envisageable pour la prochaine vague de formations prévues en mars dans le cadre du plan de formation initiale associé à la bascule comptable.
Quant à la base école partagée en interministériel et nécessitant de se caler avec l'AIFE, il faudra attendre....l'été pour des changements substantiels.

Pour les agents ayant déjà reçu la formation initiale et confrontés à la réalité de Chorus Trajectoire Comptable, ils sont tout simplement renvoyés à la documentation « proposée pour les aider », un focus devant être rédigé ultérieurement pour adapter les guides de procédures.

Alors que les dysfonctionnements se multiplient, les tâches s'accumulent, la seule réponse que sache donner l'administration, c'est ATTENDRE ! Désinvolture là encore ou incapacité à anticiper et à apporter des solutions utiles ? Nous avons toutes les raisons de nous inquiéter et d'autant plus quand on apprend qu'un certain nombre d'assistants au démarrage issus de sociétés privées (CAP GEMINI, SOPRA), déjà en charge de formation sur l'aspect outil, seront quant à eux … formés par notre administration sur l'aspect métier … pour, à leur tour, former les agents du réseau en faisant le lien entre les deux aspects. On nage à contre courant ! Là encore désinvolture ou impréparation ? Comment admettre cette absence d'anticipation, cette impréparation alors que la bascule comptable avait déjà été reportée du 1er janvier 2011 au 1er janvier 2012 ? Comment a t-on pu prendre de telles décisions ? Par présomption de ces capacités ou pour répondre à la seule commande politique, voire les deux ?

EN L'ABSENCE DE GILET, IL VAUT MIEUX SAVOIR NAGER

Les inspecteurs principaux de la DGFiP, chargés « à l'arrache » du soutien aux équipes concernées par la bascule comptable, ont été chargés d'effectuer lors de la seconde quinzaine de février un bilan pour mesurer *« où en est chaque agent ».* Ce sera sans aucun doute l'occasion pour eux de mesurer l'impact des 2 fois 3 jours de formation dont ils ont bénéficié … Pour nous, ce devra être l'occasion pour les agents déjà formés, de revoir l'estimation de leur formation avec le recul nécessaire sur l'expérience professionnelle dans leur service. Ce sera également l'occasion de donner leur sentiment sur d'autres aspects marquant leur activité au quotidien : la documentation et les restitutions entre autres points.

DOCUMENTATION, PANIQUE A BORD

Face à l'empilement de la documentation, la première réponse qui nous a été apportée a consisté en l'annonce pour fin janvier (nous étions le 26) d'un référencement de la documentation métier. A ce stade, nous espérons qu'il aidera effectivement les agents à s'y retrouver dans la densité et l'imprécision de la documentation et des informations parfois contradictoires dont ils sont destinataires.

TRAJECTOIRE COMPTABLE L'HORIZON

Si l'administration avoue avoir conscience que les fiches de la nomenclature commentée sont attendues par le réseau, force lui est d'admettre que seulement quelques unes sont en ligne. Quant aux guides de procédures qui nécessitent une connaissance à la fois sur le métier et l'outil, l'administration se retranche derrière le fait que les équipes en charge de leur rédaction sont en charge également de la transposition des comptes et en particulier des tables de trans-codification entre applications remettantes dans Chorus pour justifier qu'ils n'aient pas pu être livrés plus tôt. Mais pour l'administration, en attendant, les chefs de service doivent s'approprier les guides existants et guider les agents dans leur travail quotidien …

RESTITUTIONS Y'A DU ROULIS

Concernant les restitutions, Catherine Brigant, chef du bureau CE1, sous-direction de la Comptabilité de l'État, a reconnu que les restitutions standards n'étaient pas toujours satisfaisantes et adaptées au travail de l'agent. Elle a reconnu un décalage entre ce que l'administration centrale a proposé et ce que les agents attendent. Là également, les inspecteurs principaux, soutiens aux équipes concernées par la bascule comptable, doivent faire remonter les questions.

LES AVARIES SE MULTIPLIENT

L'actualité de la bascule comptable, lors de ce groupe de travail, s'appuyait sur des dysfonctionnements lourds.

Ainsi, MEDOC, application concernant les opérations financières (tenue du compte Banque de France, caisse et avis de règlements) qui précédemment « causait » rapidement à CGL, rencontre désormais des problèmes de mise à jour de la table de trans-codification, certains transferts alimentant en conséquence un compte d'attente.

Ou **l'application SCR3, et les avis de règlement** qui constituent toujours à ce jour les deux principaux points de l'actualité de Chorus Trajectoire Comptable bien que Vincent Mazauric ait surtout voulu relativiser la situation.

L'application SCR3 concerne les écritures saisies par les comptables des postes non centralisateurs de la Direction Générale des Finances Publiques dans l'application DDR3, elle sert d'interface pour déverser ces comptabilités dans Chorus.

Or, depuis le 4 janvier 2012, toute opération pour intégrer les opérations journalières de la comptabilité de ces postes dans Chorus est bloquée.

Pour tenter d'expliquer les problèmes rencontrés avec SCR3, V. Mazauric plaide un défaut de mise à jour annuelle de cette application, (mise à jour qui n'est pas intervenue, comme cela aurait dû être le cas, avant l'organisation bascule). Mais qui a pris la décision de basculer ? Si l'on suit ses explications, les problèmes rencontrés n'auraient donc rien à voir avec Chorus et auraient existé de la même façon avec CGL. Cette explication ne nous a pas convaincu, elle occulte un peu vite que, de notoriété publique, aucun problème majeur n'a jamais été rencontré en une décennie avec SCR3. Pour Solidaires elle témoigne une nouvelle fois de la précipitation et de l'impréparation dans lesquelles cette bascule comptable dans Chorus a été réalisée. Il semblerait d'ailleurs que les tests antérieurs au 1er janvier 2012, date de la bascule comptable dans Chorus, ne se soient pas révélés probants.

Si l'envoi de fichiers SCR3 a été relancé le 31 janvier, c'est avec la mise en oeuvre d'un mode opératoire plutôt lourd et délicat, chaque manipulation nécessitant la présence d'un membre de l'équipe projet Trajectoire Comptable départementale (inspecteur principal de préférence) et sans d'ailleurs que toutes les situations soient couvertes par ledit mode opératoire. Quant aux avis de règlement, les problèmes rencontrés concernent tous les postes du réseau. Concrètement, les postes ont reçu en triplon les montants concernés par les avis de règlement. Ils ont reçu alors, pour consigne expresse, de ne valider que la première ligne correspondant à l'avis de règlement mais tout en consultant en parallèle un fichier Excel. Des tests se poursuivent actuellement pour tenter de régler le problème.

RISQUE DE CHAVIREMENT

Les conditions de la clôture des comptes de l'État pour 2011 n'apparaissent pas plus assurées. Après une automatisation de l'injection des données 2011 dans Chorus (avec le cas échéant sortie des éléments posant problème pour une réinjection ultérieure), il s'agira de s'assurer « qu'*on y trouve bien ce qu'il faut au plan local* » selon David Litvan, chef du service comptable de l'État (CE).

Début mai, il s'agira de faire « un bilan des dossiers pour justifier la complétude et la qualité », les risques suivis dans le plan de contrôle concernent les habilitations, les intégrations automatiques, les ajustements comptables, les écritures manuelles et diverses autres écritures. Puis vraisemblablement en juin, un premier audit sera réalisé par la Cour des Comptes sur le bilan d'ouverture ce qui constituera le moment de vérité.

La direction générale a décidé d'être prudente en affichant un objectif de 92 % de fiabilité en 2012 (soit 8 % d'anomalies) en matière d'Indice Qualité Comptable de l'État pour un IQCE de 97 % en 2011, les ambitions de l'année antérieure sont donc revues à la baisse. Pour autant, la tendance à la réduction du calendrier de clôture ne sera pas, même exceptionnellement, inversée, l'objectif de la remise des comptes à la Cour des Comptes étant fixé au 29 février 2012.

SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE
DIT « NON » AU DELAI DE CARENCE … ET QUITTE LA SALLE !

Tout le monde s'en souvient, fin 2011, dans le cadre du plan de rigueur décidé par le gouvernement, l'annonce avait été faite de mettre en place un délai de carence pour les fonctionnaires et tous les agents de la Fonction Publique. Ainsi, en cas d'arrêt maladie, un trentième de votre traitement (primes comprises) serait prélevé de votre salaire, comme si vous étiez en grève !
Cette mesure législative est devenue applicable à compter du 1er janvier 2012.

Ainsi, l'article 105 de la loi des finances pour 2012 officialise la ponction qui sera effectuée sur le traitement des agents publics en congé maladie.
Les fonctionnaires titulaires, stagiaires et les agents contractuels de droit public (ayant 4 mois d'ancienneté) ne percevront donc plus leur rémunération au titre du premier jour de maladie. Pour Solidaires, il s'agit encore là d'un coup bas à l'adresse des millions d'agents. Après le gel des salaires pour 2011 et 2012 qui constitue une baisse sans précédent du pouvoir d'achat, la hausse des cotisations retraites qui perdurera pendant 10 années consécutives faisant apparaître sur la fiche de paie un net à payer de plus en plus bas, sans oublier les causes directes de ces arrêts de maladie : les suppressions d'emplois, les restructurations et fusions dues à la Révision Générale des Politiques Publiques qui engendrent mal-être au travail, stress, … Cela suffit !!!

Si le gouvernement agit ainsi, c'est parce qu'il prétend avoir détecté, l'année dernière « 458 millions d'euros » de fraude aux prestations sociales. Mais que fait-il contre la fraude fiscale qui se situe entre 45 et 50 milliards d'euros par an ? RIEN !!

Face à l'administration, Solidaires a dit et redit le sentiment de « mépris » ressenti par l'ensemble des fonctionnaires et agents de la Fonction Publique et jugé scandaleux le comportement du gouvernement. Au moment où chacun s'accorde à dire que les conditions de travail deviennent de plus en plus difficiles, allant parfois jusqu'à pousser certains de nos collègues aux gestes extrêmes, il est particulièrement choquant de sortir une telle mesure qui pénalise davantage encore les agents fragilisés.

Unanimement, toutes les organisations syndicales ont dénoncé l'argumentaire fallacieux d'équité envers le secteur privé ? Chacun sait que cela n'est pas l'argument de fond puisque l'objectif avoué est bien de faire des économies pour obéir aux injonctions des agences de notation.

D'ailleurs, en terme d'économies, il reste à prouver que ce délai de carence en soit une, au regard du coût prévisible et de la surchage de travail que va occasionner sa mise en place complexe dans les services RH.

A la question d'éventuelles compensations de l'employeur (comme c'est le cas pour bon nombre d'entreprises privées) la réponse est claire : l'Etat ne veut pas compenser les jours de carences. Et toutes les délibérations déjà initiées dans certains secteurs des collectivités locales sont jugées de ce fait illégales ! Les préfets seront chargés du contrôle de la légalité de ces délibérations !!! Décidément, cette fin de règne est particulièrement éprouvante pour tous les agents de la Fonction Publique.

C'est bien pour cela aussi que Solidaires appelle à se mobiliser autour de la journée du 24 mars 2012 qui doit être pour nous tous, l'occasion de dénoncer encore une fois, haut et fort, cette politique destructrice.

Le gaspillage alimentaire est une vraie question, beaucoup de tonnages perdus, gaspillés !!!!
Nous sommes dans une période qui nous interpelle, le gaspillage est très volumineux.

Dans ce gaspillage, l'Europe représente ¼ du gaspillage mondial. Le gaspillage commence dès la production en passant par toutes les étapes jusqu'à la consommation.

- ✓ le gaspillage dès la production,
- ✓ le gaspillage lors du stockage et du transport,
- ✓ le gaspillage lors de la distribution et de la consommation.

Dans les pays en voie de développement bien peu de gaspillage à la consommation mais beaucoup de pertes dans les récoltes et distribution.

On dénombre 350 millions d'obèses dans le monde et 1 milliard de personnes en sous nutrition. La Grande Bretagne et la Belgique sont en avance sur la France pour l'étude du gaspillage.

EN FRANCE

Nos exigences en matière d'aspect et de calibrage sont une cause de gaspillage.
Le poisson rejeté à la mer est de 40 % du total des prises marines.
Baisse de la consommation des abats, des produits tripiers.

On récolte une moyenne de 3 kg par personne et par an pour la banque alimentaire et restos du cœur et on gaspille 90 kg par personne et par an !!!!!!

L'INRA a mentionné dans une étude que si nous passions à 100 % agriculture biologique, cela entraînerait une baisse globale de 30 % de la production.
On estime le % des aliments gaspillés en France à 30 % des produits.

QUI GASPILLE

- 42 % des ménages
- 39 % des industries agro-alimentaires
- 14 % restaurations hors foyer
- 5 % de la grande distribution

Restauration hors foyer : Cantine et lycée environ 200 gr de produit par personne part à la poubelle.

Ménages : 20 kg de déchets alimentaires par français et par an dont 7 kg encore emballés. Ce qui fait un total de 1,3 million de tonnes par an soit 12 milliards d'euros !!!!!!

Dégâts collatéraux : Eaux, énergie, engrais, pesticide.
Pollution : pollution directe liée à la production, pollution indirecte traitement des déchets.

L'eau est aussi un aliment, exemple : pour réaliser 1 kg de pain il faut 1 000 litres d'eau. 6 milliards de m^3 d'eau sont distribués mais avec 25 % de perte due aux fuites des réseaux.

1°) DUREE DE VIE : comportement d'achat des consommateurs :

- ✓ accès facile à la consommation,
- ✓ courses à la fraîcheur,
- ✓ achats de plats préparés,
- ✓ image du réfrigérateur plein,
- ✓ tentation par les promotions.

2°) DATE DE PEREMPTION DES PRODUITS :

- ✓ réalité réglementaire (code de la consommation)
- ✓ objectif de sécurité alimentaire « on ne prend aucun risque »
- ✓ définitions et significations mal connues par les consommateurs.

1+2 = gaspillage

Il faut respecter les conditions de conservation.

Que peut-on faire pour limiter le gaspillage ?

64 % des déchets sont évitables : aliments qui étaient mangeables
18 % des déchets sont potentiellement évitables : croûtes de pain, pelures de fruits, croûtes de fromage …
18 % des déchets sont inévitables : os coquilles d'œufs …
20 % des achats groupés en grande quantité sont du gaspillage :
Exemple : arrivage de sac de pommes de terre par 25 kg alors que nous n'avons besoin que de 10 kg !!!!

Pour limiter le gaspillage :

- développer des magasins de déstockage,
- mise en promotion de produits proches de la DLC,
- partenariat avec des associations caritatives,
- plate forme web,
- projet européen,
- des consommateurs moins exigeants.

Depuis juillet 2009, l'aspect et le calibrage ont été abandonnés. Mais hélas cette loi n'est pas appliquée, on trouve difficilement ces aliments un peu « biscornus » sur le marché. Mais surtout il faut que nous acceptions ces aliments non calibrés.

Depuis janvier 2012, une loi est passée sur le traitement des déchets alimentaires. On doit passer de 120 tonnes de déchets par an à 10 tonnes par an d'ici 2016.

Que peut-on faire individuellement ?

- Accepter des fruits et légumes « biscornus »
- Favoriser les produits de proximité,
- Ne pas faire les courses le ventre vide,
- Ne pas saturer son frigo,
- Mettre son frigo à bonne température à savoir 4 à 6°,
- Manger des produits de saison

Que peut on faire au niveau d'un RIA ?

- Valoriser les produits de proximité,
- Accepter certaines imperfections des fruits et légumes,
- Manger ce qu'on a besoin,
- Mettre des rations correctes dans les assiettes,
- Prendre le pain nécessaire.

C'était le titre de la conférence organisée ce Jeudi 26 Janvier 2012 au KURSAAL de Besançon par les Ecoles Nationales d'Industrie Laitière de Franche Comté, de Mamirolle et de Poligny, de 18h30 à 20h30.

S'inscrivant dans le cadre du Plan Régional de l'Alimentation en Franche-Comté (PRAlim) établi par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de le Forêt (DRAAF), la présente conférence fait partie du programme d'information « Louis Pasteur ».

Parmi de nombreuses initiatives existant en Région pour vulgariser la science et communiquer sur ses avancées, ce programme a pour vocation de mettre la science à la portée de tous, d'informer et de partager sur ses progrès. A ce titre, le programme « Louis Pasteur » est soutenu financièrement et conjointement par le Conseil Régional et la DRAAF de Franche-Comté.

Deux conférenciers de qualité ont abordé le thème du gaspillage alimentaire sous deux aspects différents mettant en exergue la part considérable et majoritaire du gaspillage généré notamment par les ménages dans ce domaine.

Anne GIROUD, enseignante en microbiologie à l'Enilbio de Poligny, a abordé le sujet des causes de gaspillage sous les aspects scientifiques. Malgré la rigueur de la discipline, elle a su faire preuve de beaucoup de pédagogie à l'égard du public : que signifient les termes de DLC (Date Limite de Consommation) et de DLUO (Date Limite d'Utilisation Optimale) ?

Pourquoi certains produits ne portent aucune mention relative à la durée de conservation ? Comment les industriels procèdent-ils pour déterminer les DLC et DLUO ? Pourquoi jetons-nous nos aliments sans parfois même les avoir déballés ? Quelles solutions avons-nous pour moins jeter inutilement ?

Jean-Charles CATTEAU, nutritionniste, consultant filières agricoles et alimentaires, nous a fait part quant à lui, de sa vision mondiale, nationale et individuelle des causes du problème.

En s'appuyant sur une documentation riche, diverse et pertinente et à l'aide de données chiffrées, il étaye son approche macro-économique, sociologique et sociétale du phénomène, se traduisant « in fine » par du gaspillage au quotidien des ressources alimentaires et financières.

De la production initiale dans les pays défavorisés du Sud à la consommation des ménages dans nos pays occidentaux du Nord, Jean-Charles CATTEAU a procédé à l'analyse méthodique des sources de gaspillage constatées lors des processus successifs d'obtention des ressources, de transformation, de distribution et de stockage de produits élaborés dans nos réfrigérateurs. Il a su également faire la démonstration que gaspiller un aliment, c'est aussi gaspiller tous les moyens mis en oeuvre dans la chaîne de valeur qui ont permis sa réalisation.

Particulièrement intéressé par le thème du gaspillage dans le contexte économique actuel, le public a montré une forte sensibilité en posant un grand nombre de questions et en réagissant, parfois de façon passionnée et engagée, aux chiffres et propos des conférenciers. Ainsi, cette conférence s'est révélée être un vrai moment d'information et de débat autour de questions de sociétés fondamentales : le but recherché a donc été atteint et de nombreuses autres propositions de sujets de conférences ont été émises par les participants.

En conclusion, souvent consommateurs passifs, nous n'en sommes pas moins des citoyens actifs et responsables ; à ce titre nous sommes en mesure de corriger nos pratiques individuelles et devons collectivement ajuster notre modèle économique pour tendre vers moins de gaspillage et plus de respect pour la planète.

Chers amis, défenseurs de la Nature, protecteurs de l'Environnement et de la sécurité alimentaire

Les abeilles sont en train de disparaître et toute notre chaîne alimentaire est menacée. Les scientifiques mettent en cause des pesticides toxiques, mais la France vient d'autoriser la mise sur le marché de l'un de ces produits. Appelons-la ainsi que l'UE à interdire l'ensemble de ces produits pour éviter l'extinction des abeilles. Signez la pétition et faites suivre cet appel urgent:

Des milliards d'abeilles sont en train de mourir en silence, et toute notre chaîne alimentaire est menacée. Les abeilles ne font pas seulement du miel, elles sont une humble et géante force de travail, pollinisant 90% des plantes que nous cultivons.

De multiples études scientifiques mettent en cause un groupe de pesticides toxiques pour expliquer leur rapide disparition, et les populations d'abeilles augmentent là où ces produits ont été interdits. Mais la France, sous la pression des puissantes industries chimiques, vient de renouveler l'autorisation de l'un de ces pesticides. Pour sauver les abeilles nous devons faire changer la position de notre gouvernement.

Nous n'avons pas de temps à perdre -- le débat fait rage quant aux mesures à prendre pour sauver ces espèces. Il ne s'agit pas seulement de sauver des abeilles, il s'agit de notre survie. Envoyons un appel gigantesque au gouvernement français, très influent sur la politique agricole européenne, pour faire interdire ces produits chimiques et sauver nos abeilles et notre alimentation. Signez la pétition urgente, et faites la suivre à tous, nous la remettrons au Ministre français de l'agriculture Bruno Le Maire et aux décideurs européens :

http://www.avaaz.org/fr/france_save_the_bees

Les abeilles sont indispensables à la vie sur terre. Elles pollinisent chaque année les plantes et les cultures pour une valeur estimée à plus de 40 milliards de dollars, représentant plus d'un tiers de l'approvisionnement en nourriture dans beaucoup de pays. Sans aucune action immédiate pour les sauvegarder, beaucoup de nos de fruits, légumes et noix favoris pourraient disparaître de nos étals.

Ces dernières années ont été marquées par un profond et inquiétant déclin mondial des populations d'abeilles, certaines espèces d'abeilles ont déjà disparu, et la semaine dernière nous avons appris que d'autres espèces aux Etats-Unis ne totalisent plus que 4% de leur population d'origine. Les scientifiques avancent plusieurs explications. Certaines études indiquent que le déclin est dû à une combinaison de facteurs incluant maladie, perte de l'habitat, et produits chimiques toxiques. Mais des recherches indépendantes à la pointe du sujet ont mise en avant de fortes preuves mettant en cause les pesticides du groupe des néonicotinoïdes. L'Italie, la Slovénie et même l'Allemagne, où est basé le principal fabriquant Bayer, ont interdit certains de ces produits. Mais Bayer, Syngenta et d'autres continuent d'exporter ce poison dans le monde. Et la France, pendant un temps fer de lance des interdictions, vient tout juste de renouveler pour un an l'autorisation commerciale d'un produit phare contenant cette substance toxique.

La question devient brûlante car de nouvelles études majeures ont confirmé l'étendue du problème. Si nous pouvons amener les décideurs français et européens à agir, d'autres dans le monde suivront. Cela ne sera pas facile. Une fuite révèle que l'Agence de Protection de l'Environnement des Etats-Unis avait connaissance des dangers de ces pesticides mais les a ignoré. Le document indique que le produit "hautement toxique" de Bayer représente "une préoccupation de risque majeur pour les insectes non ciblés [les abeilles]".

Nous devons faire entendre nos voix pour contrer la très forte influence des industriels sur les décideurs politques et les scientifiques en France, en Europe et aux Etats-Unis où ils financent les études et siègent dans les organes de régulation. Les vrais experts -- **les apiculteurs et les agriculteurs** -- demandent l'interdiction de ces pesticides mortels pour les abeilles, jusqu'à ce que, et seulement si de solides études indépendantes prouvent qu'ils sont sans danger. Soutenons-les dès à présent. Signez la pétition ci-dessous, et faites suivre :

http://www.avaaz.org/fr/france_save_the_bees/?vl

Nous ne pouvons plus laisser notre fragile chaîne alimentaire aux mains d'une recherche contrôlée par les entreprises de chimie et les organes de régulation que ces industriels soudoient. Bannir ce groupe de pesticides nous rapprochera d'un monde plus sûr pour nous-mêmes et pour les autres espèces que nous aimons et dont nous dépendons.

Qui sème le vent récolte la tempête...

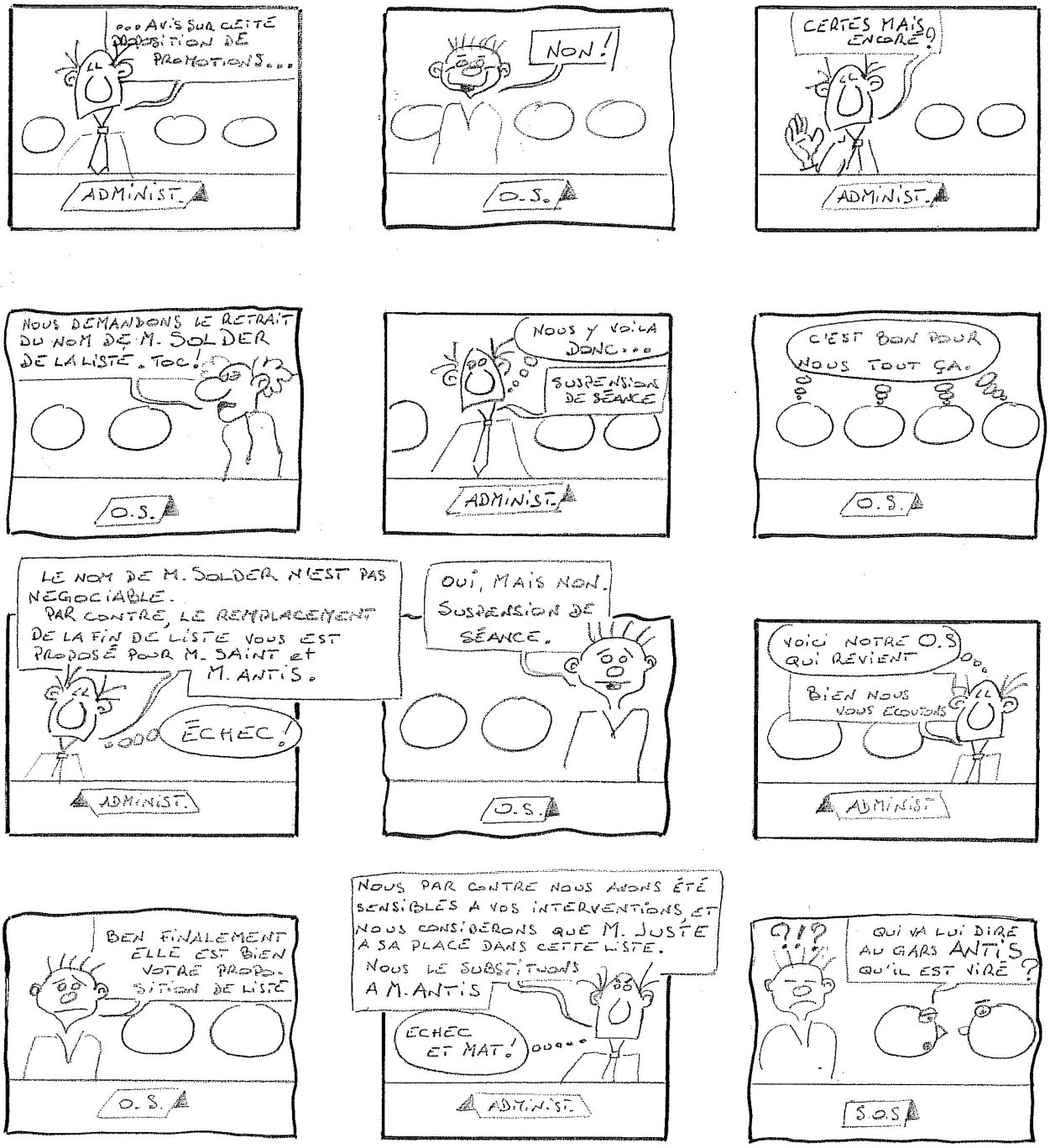

Les personnages et la situation de ce récit étant purement fictifs, toute ressemblance avec des personnes ou des évènements existants ou ayant existé ne serait que fortuite.

NOUS VOICI DONC AU PRINTEMPS 1919, DANS L'HISTOIRE DES VAINCUS. Nous voici dans la peau d'un jeune vétéran de la Reichwehr, errant dans une Allemagne assommée par la défaite. En 14, comme tous, il avait cru le Kaiser et ses promesses de victoire. Il s'était vu à Paris, sur les quais de Seine, déambulant au bras d'une fille facile. Ce fut cinq années de vermines, de terres brulées par les obus et de camardes découpés par la mitraille, séchant comme du linge sur les barbelés ...

DE RETOUR EN BAVIERE, il découvre que les sacrifices n'ont pas été partagés par tout le monde et que certains, marchands d'armes profiteurs, politiciens véreux, banquiers à la solde de l'internationale judéobolchévique, ont même puisé dans le sang des soldats des fortunes considérables !

MUNICH EST AU BORD DE L'IMPLOSION. Les ligues spartakistes révolutionnaires, avant-garde de Moscou, ont dressé les barricades et font face aux corps francs, des miliciens gavés par les reichmarks de la bonne bourgeoisie munichoise terrorisée par le péril communiste.

Sur ce terreau propice à l'éclosion de tous les extrêmes, des idéologies les plus nauséabondes, notre soldat devra choisir son camp ...

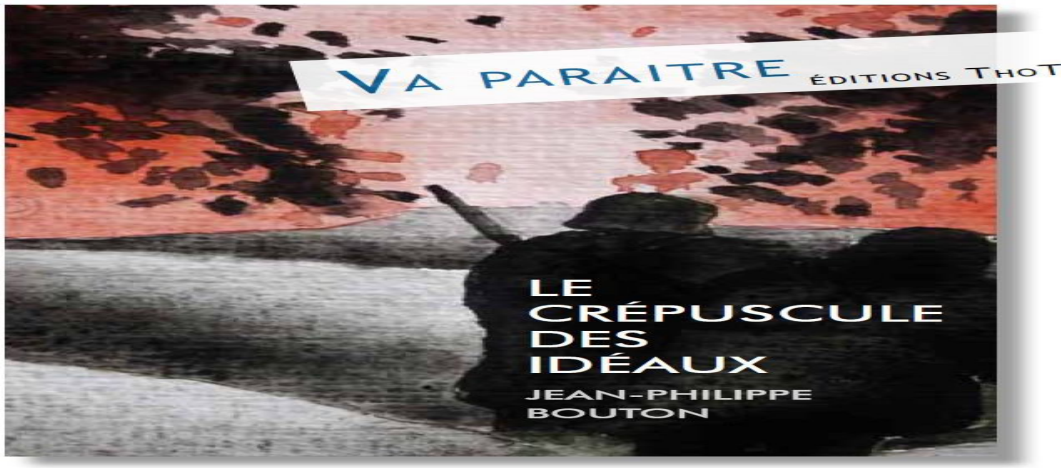

" Et si j'étais né en 17 à Leidenstadt, sur les ruines d'un champ de bataille. Aurais-je été meilleur ou pire que ces gens, si j'avais été allemand ? "

Il y a 20 ans, dans des arènes de Nîmes écrasées par le soleil et les décibels, je me suis promis de répondre à cette question de maître Jean-Jacques. Car enfin, c'était une sacrée bonne question... Zidane venait de se déchirer la cuisse et, curieusement, ce traumatisme national venait pour moi de passer au second plan.

Quelques décennies plus tard, ma promesse a été tenue...

Jean-Philippe BOUTON, ingénieur des mines d'Alès, est un auteur Savoyard de 44 ans, passionné d'histoire.

Merci à Joël CRESPINE pour sa relecture.

Éditions ThoT
3, quai du Drac - 38600 Fontaine
Tél. 04 76 49 37 31 - Fax : 04 76 50 85 90
editionsthot@yahoo.fr - **www.editionsthot.com**

BON DE COMMANDE

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

souhaite recevoir ..... exemplaires à 19 € de

Le crépuscule des idéaux
de Jean-Philippe Bouton

☐ Je souhaite recevoir ma commande et je participe aux frais de port : de 1 à 3 ex. : 3.50 € , de 4 à 6 ex. : 6.50 €, de 7 à 10 ex. : 8.50 €

☐ Je souhaite récupérer ma commande auprès de l'auteur, je ne paie pas de frais de port

Montant total : ..... €

Veuillez retourner ce bon, accompagné de votre règlement, aux éditions ThoT

SOUSCRIPTION JUSQU'AU 15 OCTOBRE 2011

ATTENTION DANGER !

Cette année encore, Solidaires déplore qu'un « guide » à entêtes de composantes syndicales qui renferme un très grand nombre de publicités d'installations classées, ainsi que des listes non exhaustives de prestataires, conseils et bureaux d'études puisse être élaboré en lieu et place de l'administration.

Cette année encore, ce guide « spécifique déchets en 2010 et recouvrant une grande partie des activités de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement en 2011 », est préfacé par le directeur général de la prévention des risques et délégué aux risques majeurs du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement. Ce dernier remercie en quelque sorte en conclusion les auteurs philanthropes de ce manuel.

Sans ce racolage publicitaire auprès des sociétés et organismes soumis aux contrôles de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement, Solidaires ne pourrait que saluer l'investissement désintéressé et l'utilité possible de cet ouvrage.

Solidaires y voit, dans un premier temps, une difficulté au quotidien pour les inspecteurs des installations classées et notamment pour celles et ceux qui exercent cette activité de police de l'environnement et qui ne se reconnaissent pas dans ce syndicat ultra corporatiste. En effet, comment justifier de l'indépendance de l'inspection avec des « partenaires » soumis aux contrôles réglementaires et qui ont participé, d'une manière ou d'une autre, à l'élaboration de ce document ?

Dans un second temps, Solidaires y voit une véritable problématique morale, d'éthique et de déontologie. Ces trois mots ont en commun, pour Solidaires mais pas seulement, de faire référence à ce qu'il faut faire ou ne pas faire, bref, à des règles de conduite, au permis et au défendu, à une certaine notion du bien et du mal. Sur ces sujets, Solidaires a déjà attiré à maintes reprises l'attention de l'administration centrale en charge de la gestion des corps techniques auprès du ministère de l'économie et des finances.

Ses réponses, notamment celle de janvier 2010, indiquent qu'aucune forme d'écart juridique n'est relevée en droit. En revanche, et dans le cadre d'une démarche de prévention, le gestionnaire de ces corps a avisé les employeurs (MEDDTL et ASN en particulier) afin que toute mesure utile soit prise visant à informer les personnels, que ces agents sont soumis à des règles de déontologie en la matière (notamment les articles 432-12 et 432-13 du code pénal sur le délit de prise illégale d'intérêts commis par un agent public, l'article 87-I de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 modifiée par la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 sur les incompatibilités relatives à l'exercice d'activités dans le secteur privé pour le fonctionnaire et l'article 25 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 sur le cumul d'activités.

En outre, Solidaires garde en mémoire nombre d'externalisations de missions. Dans ce cadre, il apparaît pour le moins curieux, voire provocateur, de solliciter sur papier glacé des organismes qui, comme par le passé, doivent avoir une stratégie d'entreprise, ainsi qu'un lobbying puissant, pouvant dans une période politique aléatoire, préempter des missions régaliennes.

Par ailleurs, également chaque année, des ingénieurs et techniciens supérieurs de l'industrie et des mines de ces mêmes composantes syndicales publient, adressent et mettent à disposition de l'ensemble des agents, des administrations et des entreprises, un annuaire. Ce document, en plus des dates de naissances, mentionne les coordonnées postales et téléphoniques, la fonction de chaque inspecteur en poste en DREAL, ainsi que celles des agents de ces corps en poste en DIRECCTE, à l'ASN, en DRIEE et dans les écoles des mines, le tout entremêlé de pages publicitaires.

Solidaires, constate que cette pratique perdure sans autorisation préalable des intéressés. Solidaires rappelle que l'utilisation de fichiers, de données personnelles ne peuvent se faire sans le consentement individuel de la personne et qu'elle demande un minimum de sécurité, déclaration et validation par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Par principe, toute personne auprès de laquelle sont recueillies des données à caractère personnel la concernant, dispose de plusieurs droits fondamentaux. Sans rechercher à ce stade comment ces informations ont pu être obtenues, ce fichier ne respecte donc pas les droits d'opposition, d'accès et de rectification de données personnelles.

Si ces pratiques potentiellement délictueuses venaient à perdurer, Solidaires se réserverait le droit de poursuivre son initiative en portant ces arguments, notamment auprès de la CNIL, afin de faire respecter la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Le 13 janvier 2012

BULLETIN D'ADHESION
EXERCICE 2012

NOM : PRENOM :
Date de naissance : Lieu de naissance :
Situation de famille :
Date d'entrée dans le service :
CORPS : GRADE : INDICE MAJORE :

Adresse personnelle :

Tél : Adresse mail personnelle :

Adresse professionnelle :

Tél : Adresse mail professionnelle :

Je déclare, adhérer ou renouveler mon adhésion à SOLIDAIRES I.D.D. (1)
(1) Rayer la mention inutile

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à (*) du point d'Indice Majoré qui figure sur le bulletin de traitement au 1er janvier de l'année en cours. Il faut y ajouter 3,85 € correspondant à l'adhésion obligatoire au contrat de groupe défense pénale professionnelle GMF.

(*) 0,26 € pour les corps techniques et 0,20 € pour les autres corps

RAPPEL : LES COTISATIONS SYNDICALES SONT DEDUCTIBLES DES IMPOTS

Je règle ma cotisation par chèque (nom de la banque)
N° du chèque d'un montant de (Indice x valeur du point Solidaires IDD) + 3,85 €
SOIT……..€ à l'ordre de SOLIDAIRES I.D.D.

Le trésorier vous donne son accord pour un versement de la cotisation syndicale en plusieurs fois (4 fois : 15 février – 15 mai – 15 août – 15 novembre 2012 ou 2 fois : 15 mai – 15 novembre 2012) sous conditions du respect de ces dates. Toutefois un paiement anticipé est toujours possible.

Je renvoie ma demande d'adhésion à Catherine CONAN

Trésorière de Solidaires I.D.D.
DREAL Franche Comté -17E rue Alain Savary -BP 1369 -25005 Besançon Cedex
(Inscrire sur l'enveloppe « courrier syndical - confidentiel »)

L'AIGUILLON

Directeur de la publication : Jean-Pierre FRILEUX
Secrétaire de rédaction : Christine LOUISOT

Périodicité : Trimestrielle ISSN : 1622 – 4736
Numéro : Avril 2012

Rédacteur en chef : Pascal MARIE
Rédacteurs : Christine ROUSSEL
Catherine CONAN
Numéro de CPPAP : 0203S05673
Dépôt légal : Avril 2012

Le syndicat SOLIDAIRES I.D.D. est un syndicat professionnel
Membre de SOLIDAIRES aux FINANCES, de SOLIDAIRES ENVIRONNEMENT
et de l'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES